

AJAIN

par

l'Abbé DARDY



Réimpression de l'ouvrage

**AJAIN - Paroisse & Séminaire
de l'an 1000 à l'an 1900**

**l'Abbé DARDY - Chanoine honoraire
1902**

qu'il fit environner de murs. Mais il ne put exécuter que la première partie de son plan en 1844. Ses successeurs, en construisant le corps principal et la chapelle, ont apporté au projet primitif de nombreuses modifications.

Si M. Chaumet laissait à son économe la direction matérielle de la maison, il se réservait à lui-même la direction intellectuelle et morale dont il s'occupait activement. A ses fonctions de supérieur, il joignait la tâche de professeur de philosophie et même, pendant un temps, celle de surveillant d'étude. « Chaque soir, il réunissait tous les élèves à la chapelle et leur distribuait avec foi, piété et dévouement le pain substantiel de la doctrine chrétienne et leur prêchait la nécessité de se préparer virilement aux combats à venir. » (1).

Il tenait surtout à la bonne conduite des enfants et des jeunes gens dont il avait la direction et ne négligeait rien pour arriver à ce but. Le jour et la nuit, il exerçait une vigilance active sur tout ce qui se passait dans sa maison, et on peut dire que rien n'échappait à son regard ni à son action.

Le supérieur d'Ajain ne restait pas indifférent aux questions sociales et religieuses qui s'agitaient de son temps. Il suivait en particulier avec intérêt la lutte entreprise par les catholiques pour obtenir la liberté d'enseignement.

Quoique sa situation ne lui permit point de prendre une grande part aux affaires publiques, il s'en occupa cependant dans une certaine mesure. Ainsi il se laissa nommer conseiller municipal de la commune d'Ajain. Comme il était électeur pour la nomination des députés, qui se faisait alors par le suffrage restreint, il s'occupa des élections législatives de 1847. Il accepta même la présidence du comité électoral formé dans la Creuse pour soutenir la candidature de M. Leyraud contre Cu villier-Fleury, candidat du ministère et, par conséquent, opposé à la liberté d'enseignement.

(1) Voir le discours de M. Mounier à la réunion des anciens élèves, en 1892.

Cependant l'horizon politique devenait de plus en plus sombre. La révolution de février 1848 avait renversé le trône du roi Louis-Philippe et proclamé la république.

Le contre-coup des événements qui s'étaient produits dans la capitale se fit sentir dans la France entière. Des révoltes éclatèrent sur plusieurs points, même dans le département de la Creuse. La commune d'Ajain, ordinairement si pacifique, fut très éprouvée par ce bouleversement. Comme ces tristes événements se rapportent à l'histoire générale, nous allons leur consacrer un chapitre spécial.

CHAPITRE VI

Insurrection des communes d'Ajain, Pionnat et Ladapeyre, au mois de juin 1848.

Le vénérable M. Galateau, ancien professeur de philosophie, mort au petit séminaire d'Ajain en 1891, consacrait tous les ans une classe entière à raconter à ses élèves l'expédition de Guéret dont il avait été l'un des héros. Nous allons reproduire son récit que nous compléterons par nos souvenirs personnels et par d'autres documents mis à notre disposition (1).

(1) Quoique l'auteur de ces lignes fût seulement dans sa huitième année, il a conservé un souvenir précis de tous ces événements. Ainsi il se rappelle l'affolement produit dans son village de Villechabut par le départ de tous les hommes valides, dont deux ne revinrent pas. Il n'a pas oublié le bruit de la fusillade, ni la terreur répandue dans toute la commune à la suite de cette malheureuse journée.

I

Le gouvernement provisoire qui se chargea de gouverner la France après la chute du roi Louis-Philippe, se trouva bientôt réduit aux expédients pour se procurer l'argent dont il avait un pressant besoin. Il avait essayé de différents moyens dont aucun n'avait réussi. Enfin Garnier-Pagès, l'un des membres de ce gouvernement, ayant réuni ses collègues au ministère des finances, leur proposa d'établir un impôt de 45 centimes par franc sur chacune des quatre contributions directes.

Cette proposition ayant été acceptée, un décret du gouvernement, en date du 26 mars 1848, rendit cet impôt obligatoire pour tous les citoyens français. D'ailleurs, deux mois plus tard, l'Assemblée constituante ratifia ce décret du gouvernement provisoire. L'impôt des 45 centimes, quoique très onéreux, fut payé exactement dans la majeure partie de la France et préserva le gouvernement de la banqueroute.

Cependant il y eut certaines localités où les percepteurs rencontrèrent la plus vive opposition. Ajain et les communes voisines furent de ce nombre. Les socialistes, qui préparaient alors les journées de juin, avaient envoyé de tous côtés des émissaires pour soulever les populations. Trois ou quatre beaux parleurs, qui avaient reçu le mot d'ordre des émissaires, réussirent à tromper un certain nombre d'honnêtes gens de la commune d'Ajain, et, soutenus par eux, ils décidèrent, de leur propre autorité, que personne ne devait payer l'impôt des 45 centimes. Ils en vinrent même à menacer de faire un mauvais parti à ceux qui auraient le courage de résister à leurs injonctions.

Le lundi de la Pentecôte, 12 juin, les choses prirent un caractère beaucoup plus grave. Au sortir de la messe, il se forma, sur la route qui traverse la bourg, un rassemblement composé presque exclusivement des habitants de Loubiers,

Neuville, Rougnat, Moulantiers, Puy-Gaillard et Rameix, auxquels s'étaient joints quelques hommes du bourg. C'étaient d'ailleurs les mêmes qui, le 4 mars, avaient planté l'arbre de la liberté (1), et sur le refus du maire de se mettre à leur tête, s'étaient donné un chef dans la personne du cabaretier F. P., qui conserva le surnom de maire de Rameix (2).

Les plus exaltés se réunirent dans une auberge pour organiser la résistance. Sur une planche d'environ un pied carré, l'un d'eux écrivit au charbon cette inscription : *Celui qui paiera les 45 centimes sera pendu*. Un autre attacha à l'arbre de la liberté cet écriteau, au bas duquel pendait une corde d'environ deux mètres de longueur.

Les gendarmes de Guéret, avertis de ce qui se passait, se rendirent au bourg d'Ajain, où ils furent mal reçus. Dès le lendemain, ils firent à la préfecture un rapport des événements de la journée. Le préfet essaya de calmer les esprits en adressant aux habitants d'Ajain la proclamation suivante qui, le mercredi 14 juin, fut affichée en plusieurs endroits de la commune.

« Citoyens,

» C'est avec une douloureuse surprise que j'ai appris les désordres graves qui se sont manifestés parmi vous. Est-ce donc là ce que l'administration devait attendre de ceux qui ont salué avec tant d'enthousiasme le gouvernement de la République ?

(1) L'arbre de la liberté était un peuplier qui a disparu depuis longtemps. On l'avait planté en face de l'hôtel de la Colonne, dans l'espace qui se trouvait alors entre la croix et l'ormeau que l'on voit encore. Mais cet emplacement n'existe plus depuis que la croix a été mise au pied de l'ormeau.

(2) M. le procureur de la République a bien voulu nous autoriser à consulter les pièces de cette affaire qui se trouvent au greffe du tribunal de Guéret ; mais il nous a demandé de n'indiquer que par leurs initiales les noms de ceux qui ont été mêlés à cette insurrection. Nous nous conformons à ses désirs.

» Citoyens, vous avez été égarés par de perfides conseils. Méfiez-vous de ceux qui vous poussent à la désobéissance et au mépris des lois. Ils ont souillé l'arbre de la liberté, en y apposant un écriteau infâme. Ceux-là sont connus, la justice aura son cours. Rappelez-vous que l'imposition extraordinaire des 45 centimes n'a été provoquée que par la plus impérieuse nécessité, et que c'est le devoir d'un bon citoyen d'acquitter cet impôt qui doit rétablir en partie la fortune nationale gravement compromise sous le régime déchu.

» Quels que soient les besoins du Trésor, je vous donne l'assurance que l'administration fera en sorte que cette charge ne pèse que sur ceux qui sont en état de la supporter et que le pauvre n'ait pas à en souffrir.

» Repoussez donc, citoyens, repoussez donc avec le mépris qu'ils méritent les conseils de ceux qui vous excitent à la résistance et à la révolte. Ne perdez pas de vue que l'obéissance aux lois est la première, la seule garantie du bonheur public, et que quiconque manque à ce grand devoir civique est passible des peines les plus sévères.

» J'ai la conviction, citoyens, qu'il aura suffi de vous rap-
peler au respect de vos devoirs pour qu'aucune manifestation contraire à la soumission aux lois ne vienne plus troubler la commune d'Ajain.

» Salut et fraternité.

*Le Préfet de la République
dans le département de la Creuse,*

BUREAU-DÉSÉTIVEAUX.

II

Loin de calmer les esprits, cette proclamation ne fit que les exciter davantage, comme on put le voir le lendemain. L'autorité préfectorale ne voulut pas laisser impuni l'acte d'insubordination commis le lundi de la Pentecôte, et l'arrestation des deux principaux meneurs fut décidée pour le jeudi matin, 15 juin.

Dans ce but on avait fait venir à Guéret un certain nombre de gendarmes des localités voisines. Vers une heure du matin, quatre brigades se dirigent sur Ajain. A l'entrée du bourg, elles se subdivisent en deux corps. L'un, prenant le premier chemin à gauche, se rend à Loubiers pour arrêter S. B., surnommé l'avoué, l'un des principaux acteurs de la manifestation séditieuse. Mais celui-ci avait eu la précaution de prendre la fuite; il se cacha si bien que jamais les gendarmes ne purent mettre la main sur lui.

Les deux autres brigades, traversant sans bruit le bourg d'Ajain, vont à deux kilomètres plus loin, au village de Moulantiers, où elles cernent la maison de Guillaume A..., le grand vétérinaire du pays, qui était accusé d'avoir attaché à l'arbre de la liberté l'écriteau portant menace de mort contre quiconque paierait l'impôt (1). Surpris dans son sommeil, le vétérinaire est obligé de se rendre et les gendarmes se mettent en devoir de le conduire à la prison de Guéret. Mais aussitôt les habitants du village, hommes et femmes, commencent à les injurier et à leur lancer des pierres. Les gendarmes maintiennent néanmoins leur prisonnier et sont poursuivis jusqu'au bourg d'Ajain, où l'attroupement augmente encore. Fort heureusement pour eux, les deux brigades qui reviennent de Loubiers leur prêtent main-forte et réussissent à écarter les assaillants.

Arrivés au Pont-à-la-Dauge, les gendarmes se trouvent encore en face d'un certain nombre d'hommes, qui avaient pris les devants pour tenter de délivrer le prisonnier; mais, sans s'inquiéter des pierres qu'on leur lance de tous côtés, ils saisissent, par une manœuvre habile, trois des assaillants, qui sont faits prisonniers. Un quatrième s'échappe en se jetant dans la Creuse et en la traversant à la nage.

(1) Ces détails sont extraits d'une seconde proclamation du préfet de la Creuse, adressée aux habitants d'Ajain, le 29 juin 1846.

III

Pendant ce temps-là, que se passe-t-il au chef-lieu de la commune d'Ajain ? Tous les esprits sont surexcités, et la seule idée qui les agite est de marcher sur Guéret, afin de délivrer les prisonniers. Mais pour forcer la prison il faut un nombre considérable d'hommes bien déterminés. C'est pourquoi on se hâte d'aller demander du secours aux communes voisines. Deux individus vont trouver le percepteur qui résidait alors à Ajain et l'obligent, sous les plus terribles menaces, d'écrire une lettre qu'ils portent eux-mêmes, pour réclamer l'assistance de la garde nationale de Ladapeyre. Deux autres partent au pas de course pour Pionnat, où l'un d'eux monte au clocher pour sonner le tocsin et l'autre suit les maisons, pour exciter les citoyens valides à prendre les armes.

Pendant ce temps-là, un patriote du village de Loubiers monte au clocher d'Ajain. Pour rassembler les habitants de la commune, il sonne le tocsin avec tant d'entrain qu'il brise la cloche. Au même moment un laboureur de Pionnat, habitant l'un des villages les plus rapprochés d'Ajain, fait à la porte de l'église de cette dernière paroisse une proclamation dans laquelle il déclare qu'après avoir délivré les prisonniers, on reviendrait à Ajain piller les maisons de ceux qui n'auront pas pris part à l'entreprise, en particulier le presbytère, le château et le séminaire.

Enfin, vers huit heures du matin, une bande d'une vingtaine d'individus, dont la plupart sont étrangers à la commune, se présente au séminaire et ordonne au supérieur de l'établissement de faire sortir tous ses élèves, pour les placer en tête de l'expédition. Les braves gens espéraient ainsi se mettre eux-mêmes à couvert, sachant bien que les Guérétois n'oseraient pas tirer sur des enfants inoffensifs (1).

(1) Voir pour tous ces détails le discours de M. Mounier, cinquième supérieur du séminaire, qui était alors élève de philosophie (*Compte rendu de la Société amicale des anciens élèves d'Ajain*, quatrième réunion, p. 44 et suiv.).

M. Chaumet, supérieur du séminaire, essaye de faire comprendre à ces égarés qu'il est responsable de la vie des élèves qui lui ont été confiés et qu'il ne peut pas les exposer à de pareils dangers. Toutes les représentations qu'il peut faire demeurent inutiles. Lui-même court les plus grands risques pour sa vie ; car un énergumène, qui, quelques années plus tard, s'est vanté de ce fait en notre présence, brandit au-dessus de la tête du vénérable prêtre une serpe emmanchée au bout d'un long bâton. D'autres menacent de mettre le feu au séminaire si on ne fait pas droit à leur demande. Sans trop s'émouvoir de ces menaces, le supérieur résiste toujours ; cependant, pour prévenir de plus grands malheurs, il est obligé de faire une concession. Elle lui a été plus tard vivement reprochée, mais probablement elle sauva l'établissement d'une destruction imminente.

M. Chaumet consentit à conduire lui-même à Guéret dix des plus grands jeunes gens qui étaient majeurs et qui, le jour de Pâques, avaient pris part, au chef-lieu de canton, aux élections législatives. Il réunit à la chapelle tous les élèves pour leur faire part de la cruelle situation où il se trouvait. Aussitôt dix des plus âgés se présentèrent volontairement, sachant bien les périls qu'ils allaient courir. Tous sont devenus prêtres ; la plupart même sont morts depuis plusieurs années. Il est juste cependant de faire connaître les noms de ces dix héros qui se sont dévoués pour le salut de leurs camarades.

Ceux qui ont quitté ce monde sont MM.

- 1° Gilbert Dugat, curé de Soumans.
- 2° Maurice Lagrange, curé de Clugnat.
- 3° François Pic, mort dans le diocèse de Tulle.
- 4° Marc Léger, curé de Maisonnisses.
- 5° Jean Lefaute, curé de Rancon (Haute-Vienne).
- 6° J.-B. Galateau, professeur au séminaire d'Ajain.
- 7° Marcel Lheureux, curé de Colondannes.
- 8° Antoine Renard, curé de Rougnat.

Les deux survivants sont MM. :

9° Alexandre Montagne, curé du Palais (Haute-Vienne).

10° Justin Peyroux, curé de Bététte.

Les pourparlers entre M. le supérieur et les chefs des insurgés avaient duré près de quatre heures, pendant lesquelles les habitants de Pionnat et d'Ajain s'étaient réunis au chef-lieu de cette dernière commune. Il était environ midi lorsqu'une bande de plusieurs centaines de personnes s'ébranla pour marcher sur Guéret. Elle était précédée du drapeau et du tambour. La marche était égayée par le son du clairon et par les airs de la musette. Ces malheureux égarés, qu'on aurait pu prendre pour des gens allant à une fête, étaient armés, les uns de vieux fusils à pierre, les autres de fourches; d'autres enfin ne portaient que des bâtons. Beaucoup ne marchaient que malgré eux à la délivrance des prisonniers. Plusieurs, qui d'abord s'étaient cachés, avaient été découverts et entraînés par des voisins beaucoup plus ardents. Des femmes même avaient forcé leurs maris à partir; car, faut-il le dire? cette cohue comptait un grand nombre de femmes non moins acharnées que les hommes. On va même jusqu'à dire que quelques-unes d'entre elles espéraient, en revenant de Guéret, rapporter de beaux habits des magasins qu'elles se proposaient de piller.

IV

Cette bande augmentait à mesure qu'elle avançait; elle se grossissait des recrues nouvelles qui lui arrivaient par tous les chemins aboutissant à la grand'route. Elle comprenait près d'un millier d'hommes ou de femmes lorsqu'elle se présenta aux portes de Guéret, vers trois heures du soir.

Les abords de la ville étaient gardés et les paysans ne purent y pénétrer. En effet, dès l'arrivée des prisonniers, le rappel avait battu pour rassembler la Garde nationale, ainsi que toutes les forces militaires dont on pouvait disposer.

Elles étaient peu considérables, parce que, à cette époque, Guéret n'avait pas encore de garnison. La gendarmerie renforcée de quelques brigades du voisinage occupait la route de Sainte-Feyre. La Garde nationale était postée sur la route d'Ajain. Enfin, les cavaliers du dépôt de remonte étaient placés du côté de la gare, qui n'existait pas en ce moment. Un détachement des lanciers de la remonte s'était porté à deux cents mètres en avant de la Garde nationale et faisait face aux assaillants. La foule des paysans se trouvait donc arrêtée dans l'espace compris entre les premières maisons de Guéret et le pont actuel du chemin de fer.

Aussitôt huit délégués se rendirent à la Préfecture pour exiger l'élargissement des prisonniers qui naturellement leur fut refusé. Pendant ce temps-là, le maire de Guéret, le capitaine de gendarmerie et surtout deux députés du département, MM. Guisard et Lassarre, qui se trouvaient à Guéret, firent tous leurs efforts pour calmer cette multitude égarée et lui faire comprendre qu'il n'était pas possible de rendre immédiatement la liberté aux prisonniers. Ils offrirent même de distribuer toute espèce de rafraîchissements à ces malheureux habitants de la campagne, si pour les prendre ceux-ci consentaient à reculer jusqu'au Pont-à-la-Dauge. Tous ces pourparlers duraient déjà depuis deux heures. Les paysans commençaient à se décourager; la plupart des honnêtes gens qui avaient été emmenés de force, s'étaient écartés de la route et avaient pris des chemins détournés pour revenir chez eux. C'est le parti que suivirent trois ou quatre élèves du séminaire qui allèrent à travers champs rejoindre la route de Glénic pour rentrer à Ajain. Les autres, groupés autour de M. Chaumet, s'adressèrent à un capitaine de la Garde nationale, pour demander à rentrer en ville. Celui-ci refusa cette permission sous prétexte qu'il n'avait pas d'ordres. Un autre plus intelligent et plus humain fit ouvrir les rangs de la Garde nationale au supérieur et à ses élèves qui s'engagèrent sur la vieille route de Sainte-Feyre et vinrent

traverser la Creuse au Pont-à-Libaud. Mais ils ne purent arriver au séminaire que vers neuf heures du soir.

M. Vachez, curé d'Ajain, n'éprouva pas les mêmes difficultés pour entrer à Guéret où habitait sa mère. Un officier de la Garde nationale, qui le connaissait particulièrement, envoya un de ses subordonnés dire au citoyen-curé qu'il pouvait pénétrer en ville.

V

Nous touchons à l'évènement tragique de la journée. Quelques uns des hommes, qui étaient là depuis trois heures, commençaient à se débander; les autres les auraient probablement suivis dans leur mouvement de retraite, lorsque vers cinq heures et demie, il se produisit un incident qui changea complètement la face des choses. Les habitants de Ladapeyre arrivèrent à ce moment, et ne sachant pas ce qui se passait en avant, ils firent une poussée si formidable que les plus avancés des insurgés furent refoulés jusque dans les rangs des soldats de la remonte.

Au même instant partirent du côté des paysans deux coups de fusil, qui d'ailleurs n'atteignirent personne. Enfin un insurgé plus audacieux que les autres s'approchant du vieux capitaine Rémy, commandant de la remonte, lui enserra le cou entre les deux branches de sa fourche de fer. L'officier se croyant en cas de légitime défense s'écria : « A moi, mes lanciers ». A cet appel de leur chef, les lanciers firent une décharge générale sur les malheureux campagnards.

Au bruit de la fusillade, la panique se mit des deux côtés. Les Gardes nationaux, ne sachant pas ce qui s'était passé, prirent le pas de course pour rentrer dans leurs foyers. On rapporte même qu'un capitaine se jeta dans le fossé, se croyant blessé à mort, quoiqu'il n'eût pas reçu la moindre égratignure. Quant aux paysans, ils se dispersèrent de tous côtés, les uns en suivant la route, les autres en sautant dans les

champs voisins. Les vingt-deux gendarmes lançant leurs chevaux au galop firent une charge vigoureuse qui acheva la déroute. La fusillade presque à bout portant avait produit des effets terribles. Vingt-cinq paysans avaient été atteints. Neuf hommes gisaient sans vie sur le sol et sept étaient mortellement blessés. Les autres, parmi lesquels se trouvait une femme, survécurent à leurs blessures.

Trois ou quatre prêtres accoururent aussitôt sur le théâtre de cette lutte fratricide, pour donner les secours de la religion aux mourants et aux blessés et aider à les transporter à l'hôpital. Le premier qui se présenta fut M. Vachez, curé d'Ajain; vinrent ensuite les vicaires de Guéret, entre autres M. Bertrand, nommé l'année suivante supérieur du petit séminaire d'Ajain et M. Marévéry, devenu plus tard vicaire général de l'évêque de Limoges. Au moment où M. Vachez terminait son office de charité auprès des blessés, il fut mandé à la prison, où étaient enfermées une vingtaine de ses paroissiennes, arrêtées par la gendarmerie, après la fusillade. Sur leurs instances il fit une démarche auprès du préfet et fut assez heureux pour obtenir leur mise en liberté.

Malgré la demande des familles, on ne voulut pas, par crainte de manifestation hostiles au gouvernement, laisser inhumer les morts dans leurs paroisses respectives. Il n'y eut d'exception que pour un seul, qui avait été déjà transporté mort à Pionnat le soir même du 15 juin. La magistrature, le préfet ainsi que ses conseillers et les membres de la municipalité tinrent à honneur d'y assister.

Voici les noms des victimes de cette lutte fratricide (1).

(1) Les noms des victimes de l'insurrection se trouvent dans une proclamation adressée par le préfet de la Creuse aux habitants d'Ajain, le 29 juin 1848. Les populations étaient alors très irritées contre les gendarmes, que l'on accusait de toutes sortes de cruautés, dans cette mêlée sanglante. Le préfet justifie les gendarmes, en montrant que tous les morts dont il indique les noms sont tombés sous les balles de la remonte ou de la Garde nationale.

Morts de la commune d'Ajain

- 1° François Grandpeix, de Neuville, âgé de 48 ans.
- 2° Gabriel Bourlot, de Rameix, âgé de 35 ans.
- 3° Jean Malardier, du bourg d'Ajain, âgé de 55 ans.
- 4° Jean Lionnet, de Moulantiers, âgé de 40 ans.
- 5° Silvain Debellut, de Villechabut, âgé de 25 ans.
- 6° Jean Bourliaud, de Loubiers, âgé de 30 ans.
- 7° Jean Devige, de Rameix, âgé de 25 ans.
- 8° Martin Durand, de Villechabut, âgé de 36 ans.

Morts de la commune de Pionnat

- 1° Martin Bord, de Laboureix, âgé de 50 ans.
- 2° Jean Aufaure, de Feuyas, âgé de 34 ans.
- 3° Pierre Philippon, de Fot, métayer à Ladapeyre, 41 ans.
- 4° Laurent Chaudron, de Pionnat, âgé de 18 ans.
- 5° Jean Aguilleaume, de Fot, âgé de 22 ans.
- 6° François-Pierre Aguilleaume, de Villechaud, 50 ans.
- 7° Silvain Martin, de Fot, âgé de 40 ans.
- 8° Perrin, de Piannat, transporté mort dans sa famille.

VI

A la tombée de la nuit, on vit arriver à Guéret la garde nationale de Sainte-Feyre, dont les chefs déclarèrent qu'ils venaient en armes pour protéger la ville contre les attaques du dehors. Mais les mauvaises langues prétendirent qu'ils étaient venus, en réalité, pour secourir les habitants d'Ajain. En apprenant ce qui s'était passé, ils avaient changé leurs fusils d'épaule.

Quoi qu'il en soit, les Guérétois, craignant un retour offensif des habitants de la campagne, demandèrent des troupes de tous côtés. Il leur en vint de Bourges, de Limoges, de Clermont et d'autres lieux. Ces militaires calmèrent promptement les populations par les patrouilles qu'ils firent dans la commune d'Ajain et dans les environs.

La justice fit une enquête sérieuse, après laquelle ceux qui avaient pris une part considérable à l'émeute furent écroués à la prison de Guéret. Ils passèrent aux assises qui commencèrent le 11 août pour se terminer seulement le 15 du même mois. Sur vingt prévenus, seize furent acquittés par le jury. F. B., menuisier à Guéret, le jour de l'émeute avait refusé de servir dans la garde nationale de cette ville; il fut jugé en même temps que les autres accusés et gratifié de cent francs d'amende et d'un mois de prison. Le vétérinaire de Moulantiers fut condamné à trois mois de prison. Deux autres accusés surnommés, l'un le Prussien et l'autre le Père Jean Leblanc, obtinrent chacun quatre mois de réclusion. Tous les quatre furent condamnés solidairement envers l'Etat aux frais de la procédure, qui étaient taxés à 1.589 fr. J. B., de Loubiers, que les gendarmes n'avaient pas pu arrêter, se rendit volontairement quelques jours avant les assises de novembre, où il fut acquitté le 4 du même mois.

Dans cette malheureuse aventure il y eut beaucoup d'épisodes curieux, quelques-uns même où domine la note gaie; mais il serait trop long de les reproduire ici.

CHAPITRE VII

Disgrâce de M. Chaumet

Après la terrible journée du 13 juin, M. Chaumet s'empressa de remercier la Providence de la protection toute spéciale dont ses élèves et lui avaient été l'objet dans la fameuse expédition de Guéret. Puis il reprit tranquillement la direction de sa maison jusqu'à la distribution des prix, qui eut lieu dans les premiers jours du mois d'août. A la rentrée suivante, il était encore à son poste; mais il ne devait pas